

DÉPARTEMENT

Du
RHÔNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MILLERY

**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Municipal du 06 juillet 2023****Nombre de
Conseillers**En exercice : **27**
Présent(s) : **19**
Votants : **26**Le Maire certifie en outre
que la convocation du
Conseil Municipal a été
affichée à la porte cinq
jours francs avant celui de
la séance.

Le 6 juillet 2023, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Millery, dûment convoqué par lettre du 28 juin 2023, sous la présidence de Madame GAUQUELIN Françoise, Maire, en session ordinaire :

Mesdames et Messieurs GAUQUELIN Françoise, BUGNET Jean Marc, ROTHEA Céline, LEVEQUE Guillaume, CHAPUS Josiane, GILLE Martial, JOUBERT Marie-Josèphe, CASTELLANO Michel, PUYJALINET Eric, GERVAIS Annie, M SOTTET Jean Dominique, ROGNARD Evelyne, FAVETTA Evelyne, CANAL Roberto, DEVAUX Carole, THEVENARD Stéphane, LAZE Gaelle, DENIS Pascale, DELAFOSSE Loïc.

Formant la majorité des membres en exercice

Excusés : Mme BOULIEU Anne-Marie donne pouvoir à Mme JOUBERT Marie-Jo, M GAUFRETEAU Philippe donne pouvoir à M LEVEQUE Guillaume, Mme BARRAULT Claire donne pouvoir à Mme CHAPUS Josiane, Mme LE FLEM Céline donne pouvoir à Mme FAVETTA Evelyne, M FOURNIER- MOTTET Benoît donne pouvoir à M GILLE Martial, M. SOLARI Charles donne pouvoir à Mme DEVAUX Carole, M GIRARDOT Clément donne pouvoir à Mme DENIS Pascale.

Absent : Mme BRET-VITTOZ Monique.

Secrétaire : Mme CHAPUS Josiane.

**N°50-2023 – Vœu concernant l'avenir des missions locales dans le cadre
du projet de loi « pour le plein emploi**

Rapporteur : Mme J. CHAPUS

Le gouvernement a présenté le 7 juin 2023 son projet de loi « pour le plein emploi », qui doit donner naissance à France Travail et mettre en place un accompagnement plus individualisé et directif des allocataires du RSA.

Parmi les acteurs de l'emploi et de l'insertion, figurent les « Missions locales », telle que la mission locale Sud Rhône / MIFIVA à laquelle adhère la commune de Millery, dont le rôle est de piloter de manière territorialisée et partenariale l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Celles-ci sont présidées par des élus locaux, dans une logique trans-partisane, pour l'intérêt général au service des jeunes, des entreprises et des territoires.

Le Projet « France Travail » a vocation à transformer les missions locales en « France Travail Jeunes », modifiant potentiellement la gouvernance de ces institutions pour en faire des opérateurs de « France Travail ».

Le conseil municipal de Millery, aux côtés des autres conseils municipaux engagés dans les missions locales, souhaite réaffirmer le triptyque qui fonde le fonctionnement des missions locales, à savoir :

- La gouvernance et l'autonomie : les missions locales sont au plus près des territoires, avec un pilotage des élus locaux, dans une logique d'agilité, de gestion démocratique et d'adaptation aux réalités et besoins des territoires,
- Un accompagnement humain, avec le développement d'un vrai projet individualisé pour chacun des jeunes suivis,

- Une expertise historique, avec 40 ans de fonctionnement au service exclusif des jeunes, pour les aider à construire leur parcours d'insertion sociale et professionnelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres (une abstention), décide :

- **DE REAFFIRMER le soutien au rôle central des missions locales, avec un fonctionnement autour du triptyque ci avant exposé: une gouvernance et une autonomie au plus près des territoires, un accompagnement individualisé, au service des jeunes pour construire leur parcours d'insertion sociale et professionnelle,**
- **DE SOUTENIR les propositions du réseau des missions locales dans les débats en cours et à venir sur le projet de loi « France travail ».**

*Délibéré en Mairie les jours, mois, ans susdits
Suivent au registre les signatures du Maire et du secrétaire de séance*

Extrait certifié conforme

Le Maire,
Françoise GAUQUELIN



La secrétaire de séance
CHAPUS Josiane

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "J. Chapus", written in a cursive style.